



Montrelais

La Gazette

Centenaire de la 1^{ère} guerre



Le Maire et le Conseil Municipal
vous invitent à célébrer le Centenaire de la guerre 14-18 :

Le Dimanche 11 novembre 2018

9 h 00 : Cérémonie religieuse à l'église de Montrelais

9 h 45 : Dépôt de gerbes au cimetière de Montrelais

10 h 15 : Remise des médailles à la Salle "Les Roussoles"

11 h 00 : Départ pour le spectacle "Le jeune homme et la machine à tuer"

À l'Espace Alexandre Gautier, Varades—Loireauxence

12 h 30 : Vin d'honneur au restaurant scolaire

À l'école René Guy Cadou, Varades-Loireauxence

15 h 00 : Bal populaire à la salle Prée Baron, Belligné-Loireauxence.



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES 2018-2019

MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE AU 1^{ER} JANVIER 2019

MISE EN ŒUVRE DE LA DERNIÈRE RÉVISION ANNUELLE DES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription doivent être déposées en mairie au plus tard le 31 décembre 2018.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) et de son attachement à la commune (avis d'imposition, facture d'eau, de gaz, d'électricité de moins de 3 mois...).

A partir du 1^{er} janvier 2019, toute demande d'inscription et toute procédure de radiation sera traitée selon les nouvelles modalités issues des lois du 1^{er} août 2016 et leurs décrets d'application.

Le bulletin annuel paraîtra fin décembre. Les associations de Montrelais sont invitées à transmettre leurs articles et photos à la Mairie (format A5, si possible par mail, CD ou clé USB) avant le 15 novembre prochain.

MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU) au 1^{ER} janvier 2019

Ce répertoire électoral unique sera géré par l'INSEE et permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. En effet, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date du scrutin et toute inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Ce qui va changer pour les électeurs :

→ L'inscription sur la liste électorale sera possible jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin.

→ Les électeurs français établis hors de France ne pourront plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux.

REPAS INTERGÉNÉRATIONNEL

AVEC L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS

Le repas des aînés se déroulera le samedi 15 décembre 2018

salle « Les Roussoles ».

Un bulletin de réservation vous sera adressé prochainement.

L'Association « Le Coq Chantant »

Organise le samedi 17 novembre 2018

un concours de palets

à la Salle « Les Roussoles » Montrelais

Pour respecter l'environnement et ses voisins, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Rappel : Un aménagement de distribution et dépôt de sacs pour déjections canines est à votre disposition à l'Espace Claude Richard.

Cimetière : Les personnes qui ont des informations sur des concessions sont invitées à prendre contact avec la mairie.

